

Annexe 21bis

RECTO

PRESCRIPTION MEDICALE D'UNE PROTHESE D'UN MEMBRE INFERIEUR

A compléter par le **bénéficiaire** ou apposer une **vignette O.A.**

Nom et prénom du bénéficiaire :
Organisme assureur :
N° d'inscription :
Adresse du titulaire :
Date de naissance :

Je soussigné, docteur en médecine (médecin-spécialiste mentionné à l'art. 29, § 13, A.), déclare par la présente que la personne précitée a besoin de (cocher ce qui convient) :

■ une prothèse d'un membre inférieur
En cas de première prothèse ou de ré amputation : date de perte du membre :/...../.....

Caractéristiques du moignon qui exigent une attention particulière lors la fabrication de la prothèse ou hypothèquent l'usage actif de la prothèse :
.....
.....

Facteurs ostéo-articulaires qui exigent une attention particulière lors de la fabrication de la prothèse ou compromettent l'usage actif :
.....
.....

Autres affections qui exigent une attention particulière lors de la fabrication de la prothèse ou limitent l'usage actif de la prothèse :
.....
.....

■ un nouveau fût
pour l'une des raisons suivantes :
 après une intervention chirurgicale sur le moignon concerné
.....
 après une modification morphologique importante du moignon, des parties molles ou des structures osseuses
.....
 à cause d'allergies cutanées ou autres formes d'hypersensibilité
.....
 à cause d'accélération de croissance pubertaire
.....

Prescripteur :

Nom et prénom :
Adresse :
N° d'identification INAMI :
Date et signature :

A remplir uniquement pour les groupes 4 et 5
Je soussigné, docteur en médecine (médecin-spécialiste mentionné à l'art. 29, § 13, A.), déclare être d'accord avec l'appréciation du prothésiste selon laquelle la personne concernée relève du :
 groupe 4
 groupe 5 et satisfait aux exigences fonctionnelles du test de marche prévu à l'art. 29, § 13, C., 2°.

Prescripteur :

Nom et prénom :
Adresse :
N° d'identification INAMI :
Date et signature :

Attestation d'évaluation (à compléter par le prothésiste)

Appareillé à l'aide d'une(*):-prothèse cosmétique
- prothèse de transfert
- prothèse d'évaluation
- prothèse définitive
- renouvellement d'une prothèse définitive
- nouveau fût

Niveau d'amputation:
Date de l'amputation:/...../.....

* entourer ce qui convient

Evaluation du (de la) patient(e) pour la première prothèse

- ▣ **groupe 1 :** patients sans perspective de récupérer la fonction de marche : prothèse cosmétique. (1)
- ▣ **groupe 2 :** patients ayant une fonction de marche très réduite et nécessitant l'aide de tiers lors de transferts ou de déplacements : prothèse de transfert. (2)
- ▣ **groupe 3-4-5 :** patients ayant des chances de bonne fonction de marche : prothèse d'évaluation. (3)

Evaluation du (de la) patient(e) pour une prothèse définitive ou pour un renouvellement de prothèse

- ▣ **groupe 1 :** patients sans perspective de récupérer la fonction de marche : prothèse cosmétique. (1)
- ▣ **groupe 2 :** patients ayant une fonction de marche très réduite et nécessitant l'aide de tiers lors de transferts ou de déplacements. (2)
- ▣ **groupe 3 :** patients ayant une fonction de marche réduite, utilisant des appareils d'aide à la marche, se déplaçant sans l'aide de tiers et participant à des activités sociales à l'extérieur. (4)
- ▣ **groupe 4 :** patients actifs n'utilisant aucun appareil d'aide à la marche lorsqu'ils marchent à l'aide d'une prothèse. (5)
- ▣ **groupe 5 :** patients très actifs dont les possibilités avec la prothèse doivent répondre au test de la marche visé ci-dessous, réalisé sans aucune aide ou autre soutien. (5)

Test de la marche : uniquement pour les patients du groupe 5

- o patient avec une amputation sous l'articulation du genou: pouvoir maintenir, en marchant avec la prothèse, une vitesse de 5 km/h durant au moins 10 minutes.
- o patient avec une amputation au-dessus du genou ou au milieu de l'articulation du genou pouvoir maintenir, en marchant avec la prothèse, une vitesse de 3 km/h durant au moins 10 minutes.
- o patient avec une amputation bilatérale des jambes: pouvoir maintenir, en marchant avec les prothèses, une vitesse de 4 km/h durant au moins 5 minutes.
- o patient avec une amputation bilatérale dont une au moins nécessite une articulation mécanique du genou: pouvoir maintenir, en marchant avec les prothèses, une vitesse de 3 km/h durant au moins 5 minutes.

Identification du prothésiste :

Nom et prénom :

Adresse :

N° d'identification INAMI :

.....Date et signature

- (1) prothèse renouvelable après une période de 10 ans
- (2) prothèse renouvelable après une période de 5 ans
- (3) prothèse renouvelable par une prothèse définitive après une période d'utilisation de la prothèse d'évaluation de 3 mois minimum
- (4) prothèse renouvelable après une période de 4 ans
- (5) prothèse renouvelable après une période de 3 ans

(*) entourer ce qui convient